

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FENAMEF

**4 Avril 2019
à Paris**

SOMMAIRE

- Rapport Moral du Président p. 3
- Rapport de la Commission Médiation Familiale p. 7
- Rapport de la Commission Espaces de Rencontre p. 9
- Rapport de la Commission Médiation Familiale Intergénérationnelle p. 11
- Rapport de la Commission Formation p. 13
- Rapport d'Activité p. 16
- Rapport Financier p. 21
- Comptes détaillés p. 23
- Liste du Conseil d'Administration et des candidats p. 29

RAPPORT MORAL

Présenté par Monsieur Jean-Louis COQUIN

Je ne voudrai pas commencer cette Assemblée Générale sans avoir une pensée émue pour Monsieur Denis BENAINOUS, administrateur de la Fenamef depuis 6 ans et qui pour la première fois depuis bien longtemps n'assistera pas cette année à notre Assemblée Générale. Il nous a en effet quitté en ce début d'année 2019 après avoir lutté dans un combat inégal contre la maladie. C'est malheureusement un de ceux qu'il aura mené et pour lequel l'intelligence de ses analyses, sa sagesse alliée à sa vision d'ensemble et son militantisme n'auront pas suffi. C'est néanmoins toutes ces qualités qu'il aura su mettre au service de notre Fédération et de ses adhérents pendant de nombreuses années. Qu'il en soit encore une fois remercié et que sa famille soit assurée de notre reconnaissance pour l'investissement et le temps qu'il a pu nous consacrer.

Je tiens ensuite à vous remercier, chers adhérents ou invités d'être présents ou représentés aujourd'hui et de l'intérêt que vous portez à notre Fédération. Cet intérêt est pour nous la manifestation de la confiance que vous nous accordez et je l'espère de la satisfaction que vous éprouvez face à l'investissement et au travail réalisé par chacun au sein de nos différentes instances. Je voudrai d'ailleurs commencer par mettre en évidence ce travail parfois invisible ou en tout cas méconnu qui n'est pas suffisamment mis en avant dans nos différentes publications mais qui pourtant constitue la force vive de notre Fédération.

Pour l'année 2018, la Fenamef c'est :

27 regroupements sur Paris des administrateurs pour :

- 5 Conseils d'Administration
- 5 Bureaux
- 1 Réunion des Délégués Régionaux
- 16 Réunions de Commissions dont :
 - ◆ 4 Commissions Espaces de Rencontre
 - ◆ 5 Commissions Médiation Familiale
 - ◆ 3 Commissions Médiation Familiale Intergénérationnelle
 - ◆ 2 Commissions Formation
 - ◆ 2 Commissions Prospective

Ces temps, je tiens à le rappeler ici, sont le résultat de l'investissement **bénévole** des administrateurs qui doivent, en plus de leur fonction au sein de leur association, se rajouter cette charge de travail dans l'intérêt des objectifs que nous défendons pour tous nos adhérents.

Qu'ils en soient une fois de plus vivement remerciés.

Je dois aussi évoquer tout le travail réalisé par l'équipe du siège de la Fédération qui a enfin trouvé cette année un peu de stabilité, à partir du mois de Septembre, avec un effectif de trois personnes qui permet de faire face aux sollicitations diverses :

- Appels téléphoniques (+ 600 appels)
- Courriers des adhérents (+ 1000 courriers)
- Sollicitations des partenaires
- Questions du grand public

Cette stabilité n'est malheureusement que de courte durée puisque dès 2019 nous avons dû nous mettre en ordre de marche pour procéder au recrutement de la personne qui prendra la suite de Sophie LASSALLE au poste de Secrétaire Générale.

En effet, après neuf années passées avec nous, Madame LASSALLE fera valoir ses droits à la retraite à la fin de l'année 2019 et c'est donc la dernière Assemblée Générale à laquelle elle assistera avec nous, en tout cas à ce poste de Secrétaire Générale.

Je tenais donc à lui exprimer, en sa présence et en votre présence, toute la gratitude et les remerciements de tous les membres de la Fédération pour le travail accompli et la manière dont elle a su accompagner les évolutions de notre secteur et de notre Fédération pendant toutes ces années. Elle a su gagner la confiance à la fois de nos adhérents qui l'ont sollicitée pour de multiples interrogations mais aussi celle de tous ceux qu'elle a croisés lors des réunions régionales ou lors des différentes formations, commissions ou journées d'études... C'est donc elle qui jusqu'aujourd'hui avait la vision la plus complète des situations rencontrées par les services sur l'ensemble du territoire national.

C'est elle également qui a su gagner la confiance des différents partenaires institutionnels qu'ils soient législateurs, financeurs ou conseillers techniques dans les différentes instances publiques. C'est grâce à cette confiance qu'elle a pu leur faire part des préoccupations rencontrées par les uns et les autres dans leur pratique professionnelle et être force de proposition au nom de tous et de la Fédération.

Tout ceci a été réalisé bien évidemment tout en gérant l'équipe du siège et toute l'organisation des différents aspects matériels d'une organisation comme la nôtre.

Le Conseil d'Administration aura encore l'occasion de lui exprimer plus en détail toute sa reconnaissance d'ici la fin de l'année mais c'est ici au nom de tous les adhérents qu'il était important de lui affirmer.

Ce départ a déjà été précédé par l'intention annoncée, à la suite de l'Assemblée Générale de l'année dernière, du Président d'Honneur Roger LÉCONTE, qui plus est fondateur de la Fédération, de se désinvestir progressivement des différentes tâches qu'il réalisait. Il continue cependant à porter un regard bienveillant sur ce qui restera le fruit de son travail, qui maintenant vogue de plus en plus sans lui, mais pour lequel il continue d'être un soutien, notamment pour le Président actuel et je tiens aussi à l'en remercier vivement.

Vous l'aurez compris, c'est donc une page qui se tourne avec ces années 2018 et 2019 et même si on aurait parfois tendance à se laisser emporter par un accent de nostalgie, c'est aussi l'ambition de remplir la nouvelle page qui se présente à nous de la meilleure manière.

En effet, de nombreux défis sont présents et de nombreux obstacles sont à surmonter.

L'un des premiers pour la Fédération était en 2018 de faire face à un déficit budgétaire important constaté lors de notre dernière Assemblée Générale. Un gros travail de réduction des coûts et d'analyse sur notre fonctionnement a été réalisé et nous pouvons constater cette année que ces efforts ont été payants puisque nous sommes revenus à l'équilibre. Ce n'est qu'une étape et la reconstitution de notre trésorerie sera l'objectif que nous devons atteindre sur la durée de la Convention d'Objectifs et de Gestion de la C.N.A.F. qui, avec le Ministère de la Justice fait partie de nos financeurs les plus importants. Je les remercie de l'attention qu'ils ont bien voulu porter à notre situation durant cette période délicate.

Je ne citerai pas en détail le travail réalisé par les différentes commissions qui vont pouvoir, par la parole de leur Président(e), vous être détaillé dans quelques instants mais je rappellerai juste les sujets majeurs de préoccupations auxquels nous avons dû faire face en 2018 et qui continuent pour beaucoup à nous préoccuper en 2019.

La place de la médiation dans notre société est en train d'évoluer très rapidement et nous ne pouvons que nous réjouir de la considération et de l'intérêt toujours plus grand qu'elle suscite. Nous avons été sollicités en 2018 pour participer à plusieurs groupes de réflexion et de travaux que ce soit dans des instances informelles comme dans les différents Ministères ou à l'Assemblée Nationale. Nous y avons toujours porté une parole militante sur la qualité de la médiation en la différenciant bien de la conciliation d'une part, mais aussi en faisant valoir la spécificité de la Médiation Familiale. Cela ne va

pas toujours dans le sens de la volonté de lobbying de certains ou les intérêts financiers des autres mais nous continuerons à défendre le fruit de la réflexion de plusieurs années sur ce qui fonde aujourd'hui la qualité des interventions réalisées par nos adhérents et les différents moyens et outils qui en font sa reconnaissance. Le défi est de taille et face à un mouvement d'importance, nous travaillons avec l'A.P.M.F. pour porter une parole commune. L'enjeu est bien d'unir nos forces pour défendre la spécificité de la Médiation Familiale face à la multiplication des instances de règlements de conflits qui s'ouvrent dans tous les domaines. Le partenariat avec l'U.N.A.F. est aussi essentiel et nous les remercions tous deux de la qualité des relations que nous construisons ensemble et des actions menées conjointement.

L'actualité des Espaces de Rencontre n'a pas été en reste non plus. Après un travail de réflexion de plusieurs mois en 2017 sur la forme que pourrait prendre le calcul de la prestation de service délivrée par la C.N.A.F., nous avons malheureusement eu une année 2018 silencieuse sur ce point. Bien que nous soyons rassurés sur le montant de l'enveloppe consacré à cette action, son mode de distribution, s'il n'évolue pas, risque de mettre à mal beaucoup d'Espaces de Rencontre sur le territoire national. C'est d'ailleurs ce que nous constatons et l'inquiétude qui nous remonte des départements est de plus en plus grande avec un « diagnostic vital », si j'ose dire, engagé pour plusieurs petites structures.

Je connais l'engagement des différentes personnes qui travaillent dans les institutions nationales qui permettent de financer ces espaces et je les remercie de l'énergie et de la force de conviction qu'elles déploient pour améliorer la situation. Cependant la situation sur le terrain s'aggrave et non seulement la situation financière n'est plus tenable pour certains mais les listes d'attente se multiplient et s'allongent et les problématiques rencontrées dans la prise en charge des familles se complexifient. La violence vient parfois s'ajouter à ces difficultés et les Conseils d'Administration des associations sont souvent désœuvrés face à cette réalité.

Une première étape de restitution de la Recherche Action que nous avons entamée en 2017 nous laisse envisager une recherche de qualité et l'apport d'une démarche scientifique qui pourra servir de support à une reconnaissance et une compréhension plus structurée du travail accompli dans ces espaces. Une différenciation des contenus et des modes d'intervention s'est déjà opérée à travers la législation et la réglementation du financement qui sépare maintenant protection de l'enfance et droit commun. Nous devons maintenant aller plus loin sur la clarification des modes opératoires dans ces différents domaines et la restitution fin d'année 2019 nous permettra certainement d'approfondir cette question.

Cette approche qui ne se veut surtout pas unifiante devra nous permettre de rendre encore plus intelligibles les interventions. Le travail de partenariat qui s'est déjà construit progressivement en 2017 avec la F.F.E.R. a été complété en 2018 par une adhésion de la Fenamef à la Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant (C.N.A.P.E.) qui vient renforcer notre volonté d'unir les forces et les compétences pour défendre la spécificité des interventions et leur financement.

Dans le même état d'esprit la Fenamef a participé aux travaux de réflexion mis en place par Olivier Noblecourt dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes.

Tous ces éléments, à la fois de bilan de l'année 2018 mais aussi de perspectives 2019, montrent bien la continuité dans laquelle nous devons nous inscrire dans un véritable contexte de rupture. Ce sont ces paradoxes qui nous animent au quotidien et qui font également la richesse de nos échanges.

C'est à ces échanges que nous souhaitons vous associer plus encore en 2019 qu'en 2018 en renforçant le rôle des instances régionales. Cela se traduira notamment par le choix d'un objet de réflexion identique chaque année pour les après-midis des journées de rencontres sur les différents territoires et qui pour 2019 concerne la médiation parent/adolescent. Nous alternerons chaque année et 2020 sera plus consacrée à une problématique des Espaces de Rencontre. Nous ambitionnons ainsi de

pouvoir associer ces réflexions aux travaux menés nationalement et faire partager l'expérience et l'innovation issues de pratiques isolées pour leur diffusion et reconnaissance dans l'intérêt général.

Nous voulons également renforcer la communication et votre information sur les démarches et travaux réalisés par chaque commission. Nous intégrerons donc un compte rendu régulier du travail réalisé dans ces instances dans les lettres d'information trimestrielles diffusées à nos adhérents.

Ces éléments s'inscrivent bien, à mon sens, dans notre projet stratégique 2018-2023 qui vous a été présenté lors de notre dernière Assemblée Générale et qui définissait quatre axes que je rappelle :

1. Consolider le modèle économique ;
2. Diversifier les alliances et partenariats ;
3. Renforcer l'expertise ;
4. Promouvoir l'innovation.

Il s'agira de continuer ce travail en 2019 et de renforcer tous ces aspects en intensifiant nos efforts afin de permettre non plus la survie mais la pérennisation et le renforcement de nos interventions dans l'intérêt des familles que nous rencontrons au quotidien.

Je vous propose donc de valider ce rapport moral et les grandes lignes que je viens de vous décrire de l'action menée en 2018 ainsi que les orientations pour cette année 2019 qui vont vous être maintenant détaillées par chacun des Président(e)s de Commissions et la Secrétaire Générale.

Je vous remercie.

RAPPORT DE LA COMMISSION MÉDIATION FAMILIALE

Présenté par Monsieur Jérôme PRÉVOT

Les objectifs de cette commission sont d'échanger et de réfléchir à toutes les questions touchant de près ou de loin à la Médiation Familiale. Il s'agit d'une instance technique et d'expertise qui est force de propositions en vue de préparer des décisions et d'alimenter les positions de la Fédération.

- Siège Administratif : 11, rue Guyon de Guercheville – BP 10114 – 14204 HÉROUVILLE SAINT CLAIR Cedex
- Siège Social : 21, rue Alexandre Dumas – 75011 PARIS

L'ensemble des questions d'actualité y est discuté.

Les débats, amendements, questionnements, positionnements, font ensuite l'objet d'un échange au sein du Bureau et du Conseil d'Administration de la Fédération et sont partagés dans le cadre de formations, journées d'étude, articles ou encore au sein des autres commissions.

En 2018, la commission Médiation Familiale s'est réunie à cinq reprises.

En amont des contenus, il est important d'exprimer au sein de cette Assemblée Générale l'observation d'un turn-over des membres participants à la commission. Plusieurs explications peuvent expliquer en partie ces mouvements :

- Les grèves S.N.C.F. et les intempéries qui ont fortement impacté les réunions et la participation des membres lors de cette année 2018 ;
- La participation de membres de la commission Médiation Familiale à d'autres commissions : formation, Espaces de Rencontre, intergénérationnelle, a fait que plusieurs d'entre eux ont fait le choix de se consacrer à une seule des commissions organisées par la Fenamef.

En dépit de ces mouvements, la commission Médiation Familiale a travaillé de Janvier à Décembre 2018 et a pu aborder de nombreux sujets d'actualité.

- L'introduction de la Médiation Familiale parents/adolescents, au sein du nouveau référentiel d'activités, nous a permis de questionner les services autour de ces pratiques, d'élaborer et de réfléchir à une adaptation du processus. Nous avons pu être force de proposition auprès de la C.N.A.F. lors de débats autour du texte de référence. La Fédération a pu faire entendre la voix de ses adhérents qui pratiquaient ce type de Médiation Familiale sans pouvoir clairement en comptabiliser les séances dans leurs statistiques. Ces travaux ont fait l'objet d'un article dans la revue Odyssée. En lien avec la commission Formation, l'ingénierie d'une formation en conformité avec les textes et d'une journée d'étude, qui se déroulera demain, ont pu être réfléchies ;
- La T.M.F.P.O. a été au centre des débats de la commission cette année. Outre la journée du 19 Janvier 2018, de nombreux échanges constructifs nous ont permis de réfléchir au sujet en invitant au sein de la commission des services inscrits dans l'expérimentation. Un questionnaire ainsi qu'un argumentaire nous permettant aujourd'hui d'émettre des retours concrets aux instances concernées ;
- Conscients de la difficulté pour les gestionnaires de services qui, souvent, ne sont pas Médiateurs Familiaux et soucieux de faire porter notre voix et nos positionnements en région ainsi qu'au sein des instances, nous avons réfléchi à l'édition d'un ouvrage définissant les termes les plus utilisés dans le domaine de la Médiation Familiale. Cet ouvrage, que nous souhaitons original, sera publié courant 2019. Il a fait l'objet de nombreux débats et d'échanges au sein de la commission. La tâche est lourde... Il s'agit, pour les 12 participants de la commission : médiateurs, gestionnaires, directeurs, magistrat, formateur, avocat de trouver un consensus sur une centaine de définitions appartenant au champ lexical de la Médiation Familiale... Je vous laisse imaginer la suite... Cet ouvrage sera proposé aux partenaires C.A.F., T.G.I., M.S.A. ... Mais se voudra également aidant pour les nouveaux responsables de service dans le montage, l'organisation, l'écriture de projets et demandes de financements.

La commission Médiation Familiale se doit en 2019 de fournir encore un grand travail. La possible généralisation de l'expérimentation de la T.M.F.P.O. et son lot de questionnements autour de ses adaptations pratiques et techniques ne manqueront pas d'alimenter les débats. Les conventions parentales telles qu'aujourd'hui proposées par les C.A.F. et la possible force exécutoire conférée en matière d'accords parentaux font aujourd'hui débat.

Pour être force de proposition, pour pouvoir nous fonder sur votre pratique, sur votre expérience, nous avons fortement besoin de vous. C'est pourquoi nous nous excusons d'avance pour les questionnaires et enquêtes que vous allez recevoir encore cette année. Ce sont eux qui nous permettent de porter votre voix au sein de notre commission.

RAPPORT DE LA COMMISSION ESPACES DE RENCONTRE

Présenté par Madame Dominique GAUTHIER

C'est avec beaucoup de plaisir et une certaine émotion que je présente aujourd'hui les travaux menés par cette commission tout au long de l'année 2018. J'ai pris le relais de Jean-Louis COQUIN en juin 2018 qui en assurait la présidence et l'animation et qui m'a proposé de prendre cette responsabilité.

- Siège Administratif : 11, rue Guyon de Guercheville – BP 10114 – 14204 HÉROUVILLE SAINT CLAIR Cedex
- Siège Social : 21, rue Alexandre Dumas – 75011 PARIS

Je souhaite tout d'abord remercier les membres de cette commission (Jean-Marc Baudoin, Jean-Louis Coquin, Emmanuel Fernique, Hélène Gondolo, Anne Rollin et Bruno Zilberg). Nos échanges sont riches et passionnés, la réflexion est intense et constructive, tout cela dans un climat sérieux et néanmoins convivial.

Je souhaite également saluer nos adhérents, les Espaces de Rencontre et leurs équipes, qui répondent à nos sollicitations et nous permettent d'enrichir et de mener à bien les travaux que nous mettons en œuvre.

Nous avons travaillé des thématiques qui vont se poursuivre et se formaliser sur l'année 2019.

Je vous propose d'en faire le tour :

- Liste d'attente et participation financière des familles : nous avons élaboré un questionnaire sur ces 2 thématiques pour, d'une part, mieux appréhender la réalité de cette liste dans les services, tant au niveau du nombre de situations qu'au niveau de leur inscription en attente (réception de l'ordonnance, prise de contact d'un ou des deux parents). D'autre part, pour avoir une vision précise des choix effectués par les services concernant la participation financière. Nous avons procédé à une synthèse des données reçues et avons décidé d'approfondir ces deux questions (processus de mise en place de la liste d'attente, intentions et sens de la participation financière). Dans le cadre de ce nouveau questionnaire, les services vont être encore sollicités pour témoigner de leur situation financière. La prestation de service s'est mise en place en 2015, soulevant un véritable espoir. Le constat est fait que les modalités de financement retenues ne prennent pas en compte le niveau d'activité des Espaces de Rencontre, ni les formes d'organisation dont ils se sont dotés ;

Au vu des difficultés de fonctionnement, voire de survie d'un certain nombre de nos adhérents, nous souhaitons faire remonter ces éléments d'analyse à nos interlocuteurs financiers.

- Nous avons poursuivi notre implication au sein du groupe de travail initié par la F.F.E.R. dont l'objet est de réfléchir au logiciel dont les services auraient besoin pour gérer et évaluer l'activité. En fin d'année 2018, nous avons affiné une liste d'indicateurs statistiques pour tendre vers une meilleure harmonisation des données. Le comité de pilotage réunissant les institutionnels et les Fédérations se réunit courant avril 2019 pour établir la suite de la feuille de route ;
- Nous avons décidé de nous emparer du décret n°2017-1572 du 15 novembre 2017 relatif aux modalités d'organisation de la visite en présence d'un tiers et de constituer un groupe de travail avec la C.N.A.P.E., la F.F.E.R., et l'A.D.E.S.S.A. domicile : l'objectif est de définir ce que recouvre ce type de visite, les autres formes de visite en présence d'une personne extérieure, et ainsi de préciser les modalités de mise en œuvre, les pratiques et les enjeux. Ce travail devrait être présenté à l'été prochain au nouveau secrétaire d'État chargé de la Protection de l'Enfance, M. Adrien TAQUET ;
- Nous avons mené une réflexion tout au long de l'année sur l'articulation entre Protection de l'Enfance et dispositifs de soutien à la parentalité. Il nous est apparu rapidement la nécessité d'organiser une journée d'étude autour de cette question. Cette journée aura lieu en novembre 2019 et sera organisée autour de 2 axes : les règles de droit qui définissent les contours et la complémentarité/cohérence des différents dispositifs et la présentation d'expériences créatives (interventions de Médiateurs Familiaux au sein d'un service A.E.M.O./A.E.D., travail de passerelle entre Médiation Familiale et Espace de Rencontre, la protection de l'enfance en Espace de Rencontre, ...). La C.N.A.P.E. et le C.N.A.E.M.O. seront associés à cette journée.

Enfin, rappelons que la Recherche-Action se poursuit. L'objectif est de conceptualiser et diffuser l'ensemble des pratiques des Espaces de Rencontre afin de les rendre visibles et de les valoriser dans leur diversité.

Le corpus théorique est achevé et a fait l'objet de deux articles dans la revue Odysée.

Toutes les investigations sur le terrain ont été menées à bien et les monographies concernant les services visités seront terminées fin juin 2019.

Une nouvelle réunion de restitution aura lieu fin d'année 2019.

Je vous remercie de votre attention.

RAPPORT DE LA COMMISSION MÉDIATION FAMILIALE INTERGÉNÉRATIONNELLE Présenté par Madame Corinne LAPORTE-RIOU

LA COMMISSION DE MÉDIATION : OU COMMENT ACCOMPAGNER LE DÉFI DU GRAND ÂGE ET DE LA DÉPENDANCE

1. Un constat

Rappelons que cette commission est concernée par la transition d'importance qu'est notre démographie et aux défis que représente l'avancée en âge de notre population qui entraîne pour les familles des interrogations auxquelles celles-ci ne sont pas préparées : dépendance, handicap, maladie...

En effet, la population des plus de 75 ans sera multipliée par 2,5 entre 2000 et 2040 pour atteindre 10 millions de personnes, en raison de l'arrivée à des âges élevés de la génération du baby boom, ainsi que de l'allongement de l'espérance de vie.

C'est dire l'importance pour la Fenamef de prendre part aux questionnements que représente l'évolution des situations familiales en concourant à soutenir les services impliqués ou qui vont s'impliquer dans ces actions nouvelles du champ de la famille.

Si la Médiation Familiale Intergénérationnelle se décline comme étant un espace facilitateur de la communication intrafamiliale en suscitant entre les membres de la famille les échanges, en permettant à chacun de poser une parole qui se respecte dans un contexte apaisé afin de recourir à des solutions prises dans l'intérêt du parent, celle-ci demeure confidentielle dans sa pratique, encore trop méconnue et trop peu sollicitée tant par les familles que par les professionnels.

- Comment alors promouvoir l'intérêt de la Médiation Familiale Intergénérationnelle dans l'intérêt des familles ?
- Quels sont les savoirs à acquérir pour les professionnels afin de répondre en compétence aux problématiques des familles et de leurs proches ?
- Quels sont les partenaires à identifier pour développer cette action ?
- Quelles sont les collaborations à initier ?

2. Une commission en action

Composée de 8 membres actifs, le groupe caractérisé par des membres d'expérience s'est donc attaché durant cet exercice 2018 à pourvoir aux interrogations liminaires en :

- Objectivant le contenu de la formation en Médiation Familiale dans les situations de vieillissement propre à conforter une référence en matière de pratique ;
- Finalisant le répertoire des intervenants dédiés à dispenser la formation ;
- Impulsant comme «tête de réseau» une animation réalisée par les services auprès des résidences services de Domitys lors d'une journée portes ouvertes [6 Octobre 2018], sur l'ensemble du territoire national. Cette journée ayant permis au travers du groupe d'expression des familles de présenter la Médiation Familiale Intergénérationnelle ;
- Initiant, en coordination avec l'U.N.A.F., une journée d'échange [13 Novembre], consacrée à la place de la Médiation Familiale en direction des aidants.

3. En perspective

L'ensemble des points traités en 2018 a permis de confirmer :

- D'une part, la fonction d'appui que la Fenamef procure à ses adhérents dans le cadre de la formation, confortant cette recherche de compétences attendu dans l'évolution des pratiques ;

- D'autre part, de mettre en synergie des acteurs volontaires et convaincus pour poursuivre cette mise en exergue que représente la Médiation Familiale Intergénérationnelle en ces temps où il est souhaitable d'être identifié et interpellé pour notre savoir-faire afin d'accompagner les familles concernées par la dépendance.

De plus, les orientations des politiques publiques devraient permettre à cette action de trouver une place incontournable à destination des familles, et ce en référence au rapport de D. LIBAULT remis à Agnès BUZYN : la mise en place de la stratégie globale en faveur de la bienveillance des personnes les plus vulnérables annoncée par la ministre confirme selon nous le bien-fondé de la Médiation Familiale Intergénérationnelle tant celle-ci vient soutenir les familles en considérant la place de chacun afin de préserver les relations intrafamiliales.

RAPPORT DE LA COMMISSION FORMATION

Présenté par Monsieur Didier CHIRON

Pour rappel, la commission Formation est chargée de réfléchir aux besoins de formation des adhérents, de proposer et d'élaborer des projets de formation en articulation avec les différentes commissions de la Fenamef (Médiation Familiale, Espace de Rencontre, Médiation Familiale Intergénérationnelle).

Cet axe de travail est majeur dans la Fédération à deux titres :

- Il fait partie des objectifs mêmes de la Fédération et participe à sa reconnaissance ;
- Il permet de dégager des ressources mobilisables sur certaines actions de la Fédération.

LE RÔLE DE LA COMMISSION FORMATION

La commission Formation est une instance technique et d'expertise fondamentalement orientée vers l'ingénierie de formation avec pour objectif principal de proposer une offre globale et cohérente de formation sous la forme :

- De sessions de formation ciblées sur l'acquisition de nouvelles compétences, d'actualisation des connaissances et de maîtrise d'outils et de techniques propres à son cadre d'intervention ;
- De Journées d'Étude liées à l'émergence de problématiques nouvelles ou transversales nécessitant une prise de conscience éclairée par le champ de la recherche, la réflexion des acteurs institutionnels et la mise en lumière d'actions innovantes.

Toutes ces formations peuvent aussi être délocalisées, proposées en intra ou en inter-service sur un département ou une région.

Un catalogue est édité chaque année et envoyé auprès de nos adhérents vers octobre pour l'année N+1.

NOS ACTIONS EN 2018 : REPRISE DES OBJECTIFS ÉNONCÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 2017

1. Améliorer nos outils de communication

Nous avons entièrement réactualisé les fiches techniques de notre catalogue de formation de manière à les rendre plus lisibles, plus cohérentes avec ce qui est proposé et mieux adaptées aux attentes et besoins exprimés par les stagiaires.

Pour les Journées d'Étude prévues dans l'année, nous en faisant mention dans le catalogue en précisant le thème et la problématique mais sans détail de dates ou de lieu. Un flyer spécifique est préparé pour chaque occasion et envoyé quelques semaines avant pour les inscriptions.

Les offres de formation sont aussi systématiquement mises sur le site de la Fenamef et des messages réguliers de rappels auprès de nos adhérents sont effectués par le siège.

2. Améliorer les modules de perfectionnement

Ces modules auparavant appelés niveau II étaient rarement organisés faute de participants et semblaient peu convaincre. Nous les avons entièrement retravaillés. Ils sont désormais rebaptisés «Perfectionnement» et nous espérons qu'ils sauront se montrer plus attractifs pour 2019-2020. Ils concernent 3 types de formation :

- Responsable de service ;
- Secrétaire/assistant(e) de service ;
- Accueillant en Espace de rencontre.

Pour la formation de responsables, nous avons introduit un nouveau module intitulé «Mieux identifier et développer de nouvelles ressources financières pour son service». Nous espérons qu'il saura répondre à de nombreux besoins.

Pour les secrétaires, nous allons développer l'analyse de la pratique et prévoir une réactualisation des connaissances réglementaires dans différents domaines (cadre d'intervention, référentiel, R.G.P.D. et confidentialité des données...).

Ces deux formations seront désormais proposées sur un rythme de tous les 2 ans.

3. Renforcer la commission Formation

Souvent réduite dans les faits à 3 ou 4 personnes, elle est désormais composée de 6 membres actifs. Nous souhaitons une fois par an réunir tous les collaborateurs et formateurs occasionnels qui interviennent dans les formations. Ceci vise à mieux les connaître, appréhender le contenu de leur prestation et étoffer éventuellement nos besoins en formateurs par l'élargissement de leur domaine d'intervention sur plusieurs modules. La prochaine commission prévue le 12 septembre est fixée pour cette rencontre.

4. Élaborer une offre de formation sur la Médiation Parents/Ados

Cette nouvelle prestation inscrite au référentiel de la Médiation Familiale nous amène à proposer une offre de formation pour la fin du deuxième semestre 2019 afin d'accompagner les adhérents qui souhaitent la mettre en place.

Avant de finaliser totalement cette formation, nous avons choisi en lien avec la commission Médiation Familiale d'organiser une Journée d'Étude sur ce thème (prévue le 5 avril). L'objectif préalable est de mieux problématiser les différents enjeux au regard des expériences qui ont déjà eu lieu et du champ des connaissances en ce domaine.

La formation prévue s'organisera sur deux modules de 2 jours avec la même architecture que pour les autres formations (étalement sur deux exercices budgétaires).

5. Renforcer l'étude analytique et financière de chaque formation

L'étude financière fait apparaître les points suivants :

- Le total des formations représente un chiffre d'affaires aux alentours de 46 000 € ;
- Le nombre de bénéficiaires de formation est de 105 personnes dont 67 sur Paris et 38 en formation délocalisée ;
- Nous avons organisé 9 modules représentant 27 journées de formation dont 14 sur Paris et 13 en délocalisé ;
- 2 Journées d'Étude ont été réalisées, regroupant en tout 80 personnes.

Ce poste de recettes demeure, pour l'instant, bénéficiaire et participe donc aux ressources propres de la Fédération, permettant ainsi de n'être pas dépendant d'un seul mode de financement.

6. Imaginer des formations plus ouvertes à d'autres publics

La formation «Présentation de la Médiation Familiale dans les situations de vieillissement» répond à cette attente. C'est une formation de sensibilisation ouverte à tous les acteurs concernés par le vieillissement et qu'il nous faut ouvrir le plus possible en passant par les réseaux les plus larges.

Cette expérience doit s'essaimer sur d'autres thématiques qu'il nous faudra réfléchir et proposer pour 2020.

7. Élaborer des démarches de formation co-construites avec d'autres partenaires

C'est un enjeu fondamental pour les prochaines années en lien avec le plan stratégique de la Fenamef. Ceci devra être l'axe majeur de la réflexion de la commission pour 2019-2020.

Merci à tous les membres actifs qui ont contribué aux travaux de cette commission.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Présenté par Madame Sophie LASSALLE

Permettez-moi tout d'abord de m'associer à l'hommage qu'a rendu le Président à Denis BENAINOUS. L'annonce de sa maladie et sa disparition si rapide ont été pour nous tous un choc, et son absence un manque pour la Fédération. Son niveau d'engagement et d'exigence, sa bonne humeur, son rire nous manquent. Mais il est de ceux que l'on n'oublie pas et que l'on est heureux d'avoir croisé dans sa vie.

LA VIE DE LA FÉDÉRATION

1. Évolution des adhérents

En 2018, la Fenamef comptait 206 adhérents ce qui représente : 183 services de Médiation Familiale, 77 Espaces de Rencontre et 16 Centres de Formation. Ce nombre demeure stable d'une année sur l'autre, les nouveaux adhérents compensant ceux dont les services ont fermé ou réduit leur activité sur l'année.

Nous développons depuis trois ans, une politique spécifique envers les étudiants, en leur proposant des tarifs particuliers, ceci nous permet aujourd'hui d'en compter 26 parmi nos adhérents.

2. Une année de transition sur le plan financier

Après deux années de résultats négatifs, 2018 montre un retour à l'équilibre, certes modeste, mais qui est le résultat des efforts entrepris par le Conseil d'Administration qui, dès le mois de Mars, a pris deux décisions importantes :

- Une diminution importante de la masse salariale ;
- Un suivi plus particulier des frais de déplacement.

Nous avons à ce sujet rencontré plusieurs fois nos partenaires financiers pour leur faire part des décisions prises et des perspectives pour les années à venir.

3. La dynamique régionale

Les réunions régionales sont toujours l'occasion de rencontres très positives avec les adhérents et les partenaires. Neuf réunions ont eu lieu cette année, regroupant près de 300 personnes. C'est l'occasion de rencontrer nos adhérents sur leurs questions spécifiques, de leur donner des informations au plus près de leurs préoccupations et d'échanger avec eux sur une thématique particulière. Lors de ces réunions, les partenaires locaux sont invités (C.A.F., Caisses de M.S.A., Magistrats, représentants de Conseils Départementaux), leur participation est toujours un plus pour les échanges et permet de poursuivre le partenariat enclenché au niveau local.

Le Conseil d'Administration et les délégués régionaux avaient souhaité que toutes les régions travaillent sur un même thème, cela n'a pas été réellement possible. Dans certaines régions, le besoin d'échanges entre services était trop important pour laisser la place à ce travail. Nous devons donc réfléchir à la manière d'organiser ce temps de réflexion commun, sans empiéter sur le temps d'échange. D'autre part, nous avons mesuré combien le découpage des nouvelles grandes régions pouvait être un obstacle à la participation de certains, en augmentant considérablement les temps de transport, là aussi les délégués régionaux devront proposer de nouvelles modalités de rencontre.

4. La C.O.G.

La dernière C.O.G. permettait enfin que les Espaces de Rencontre bénéficient d'un financement pérenne, grâce aux positions que nous avons défendues, et nous espérons que ce soit vraiment le cas. Et malgré tous nos efforts, le financement par la prestation de service ne couvre que 30% des dépenses et donc du budget. Comme le disait le Président, nous poursuivons nos efforts pour que cette prestation de service constitue, comme cela était annoncé, un socle qui favorise la poursuite des activités des Espaces de Rencontre.

Nous nous sommes réjouis que la nouvelle C.O.G. voit ses crédits pour les dispositifs de soutien à la parentalité augmenter. La Médiation Familiale verra ses crédits permettre un développement de son

activité. Cependant nous restons très inquiets sur la situation des Espaces de Rencontre. En effet, le mode de calcul de la prestation de service oblige les gestionnaires à rechercher 70% de leur budget auprès d'autres financeurs. Si le Ministère de la Justice augmente régulièrement sa participation et si la M.S.A. poursuit son effort, les autres sources de financement demeurent très aléatoires et placent les Espaces de Rencontre dans une situation très précaire.

La diffusion du nouveau référentiel d'activité de la Médiation Familiale a été l'occasion de nombreux échanges avec les adhérents, en particulier lors des rencontres régionales. L'intégration dans le référentiel des médiations parents/adolescents et des situations de vieillissement ou de perte d'autonomie correspond à la volonté affichée des médiateurs et des services de développer leur activité et de s'intégrer dans de nouveaux réseaux locaux, diffusant ainsi la culture de la médiation dans d'autres secteurs.

Il reste cependant, à définir de manière plus précise ce que recouvre la notion de médiation parents/adolescents, afin que cela n'empiète pas sur d'autres dispositifs qui soutiennent les adolescents et leurs parents.

5. La Stratégie Nationale de Soutien à la Parentalité

Plusieurs groupes de travail ont été créés dans ce cadre et nous avons participé au groupe 6 qui travaillait sur la prévention de la rupture des liens. À partir des échanges, un certain nombre de fiches actions ont été élaborées et présentées au Comité de Pilotage. Celui-ci déterminera les actions prioritaires à mettre en place. Ces actions seront relayées sur le terrain dans le cadre des schémas départementaux de soutien aux familles.

Cette démarche se télescope un peu avec la mise en œuvre de la C.O.G., mais elle a le mérite de penser les choses de manière transversale. Une attention particulière a été portée au maintien des liens familiaux pour les personnes incarcérées. Par ailleurs, l'ensemble des participants a mis en évidence, la nécessité de proposer aux familles des solutions en termes de « parcours », c'est à dire de développer sur un territoire un continuum de services, repérables facilement et favorisant les aller/retour entre ces différents services.

6. Les Commissions

- La commission Médiation Familiale a porté son attention sur deux points :
 - ◆ La rédaction d'un glossaire, en écho à celui que nous avons réalisé pour les Espaces de Rencontre ;
 - ◆ Le suivi de l'expérimentation T.M.F.P.O.
- La commission Espaces de Rencontre, après avoir beaucoup travaillé sur la prestation de service, a orienté son travail sur la question des listes d'attente en proposant un questionnaire aux services. Elle a, de plus, suivi la Recherche Action en organisant en particulier un premier temps de restitution. Cette rencontre a permis de mesurer la qualité du travail entrepris par l'équipe de chercheurs.
- La commission Médiation Familiale Intergénérationnelle a repris sa réflexion sur la formation que nous proposons sur cette question. Elle a, de plus, organisé une journée spécifique pour les médiateurs intéressés afin qu'ils puissent échanger sur leurs pratiques et confronter leur capacité à investir ce secteur qui est parfois éloigné de leurs réseaux habituels. Dans la prolongation de cette action, elle a favorisé un rapprochement des services avec le réseau Domitys de résidences services, en leur permettant de participer aux journées portes ouvertes organisées par ces résidences.

7. La formation

- Siège Administratif : 11, rue Guyon de Guercheville – BP 10114 – 14204 HÉROUVILLE SAINT CLAIR Cedex
- Siège Social : 21, rue Alexandre Dumas – 75011 PARIS

Pilotée par la commission Formation, cette activité est centrale pour la Fenamef, et ce à deux titres :

- Notre volonté de soutenir la professionnalisation des acteurs engagés dans les dispositifs de soutien à la parentalité ;
- La nécessité pour nous de développer nos ressources propres.

À la demande des adhérents, nous avons tenté, cette année, de développer des actions en région, pour plusieurs services d'un même territoire.

Nous avons, par ailleurs, enclenché un travail de réflexion sur l'adéquation entre les contenus du D.E.M.F. et les compétences nouvelles dont les médiateurs ont besoin pour répondre aux évolutions des demandes des familles.

8. Médiation XXI

Nous avons été sollicités par ce collectif pour intégrer sa réflexion, en particulier pour y défendre les spécificités de la Médiation Familiale. Un des objectifs de ce groupe est de rédiger un « livre blanc » pour les pouvoirs publics. Les premiers textes sortis ne nous ont pas parus de nature à être approuvés tels quels, ce que nous avons signifié à nos partenaires. Dans le cadre de notre partenariat avec l'A.P.M.F., le Conseil d'Administration a donc décidé que nous serons représentés auprès de Médiation XXI par l'A.P.M.F., à charge pour nous de travailler ensemble en amont. Certaines des remarques que nous avons formulées ont été prises en compte, les dernières moutures des documents viennent de nous parvenir et il nous est apparu que nous pouvions soutenir beaucoup de ces propositions. Aussi, tout dernièrement, le Conseil d'Administration a décidé que nous serions présents lors des rencontres de Médiation XXI.

Ce livre blanc, à l'attention des pouvoirs publics, souhaite mettre en évidence les spécificités de la médiation face aux autres M.A.R.D. et défendre des positions communes sur un certain nombre de points :

- La déontologie et l'éthique de la médiation ;
- La formation des médiateurs ;
- La reconnaissance de leurs compétences ;
- L'encadrement de la médiation et la qualité des médiateurs.

Au sein de ce groupe, notre souci est de défendre les spécificités de la Médiation Familiale, tant dans sa pratique que dans son organisation particulière.

9. La représentation de nos adhérents

Notre première mission est bien de représenter nos adhérents dans leurs diversités et leur singularité. Pour cela, nous participons au niveau national, à un ensemble de groupes de travail où nous sommes auditionnés par des commissions législatives. C'est ce qui explique que nous ayons besoin régulièrement de vous questionner afin d'affiner nos positions et d'élaborer des propositions qui viennent du terrain. Merci donc de vos réponses et du temps que vous acceptez de consacrer à ces questionnaires.

Nous avons cette année répondu aux sollicitations de nos partenaires habituels, soit en participant à des rencontres nationales, soit en échangeant sur des questions précises, ou en étant invités à être entendus par des commissions législatives. Qu'il me soit permis ici, de remercier l'ensemble de nos partenaires pour la qualité de leur écoute et de la relation que nous avons établie.

Ceci représente une dizaine de journées de réunions au niveau national et une quinzaine sur des sollicitations spécifiques.

Signalons ici que nous sommes présents au sein du Haut Conseil de la Famille et de l'Âge, instance qui nous permet aussi de faire valoir nos positions et d'ouvrir cette instance à des problématiques qu'elle ne connaît que trop peu. Bruno ZILBERG y représente la Fédération et nous le remercions de son engagement au sein de cette instance.

Nous sommes aussi en relation constante avec le Défenseur des droits et avons attiré son attention sur la situation des Espaces des rencontres, en particulier sur la question des listes d'attente qui de notre point de vue représente une atteinte fondamentale aux droits des enfants.

10. Les mouvements de personnel

Éléonore VEVE ayant obtenu son Diplôme d'État de Médiatrice Familiale, a décidé de se consacrer à cette activité et a demandé à bénéficier d'une rupture conventionnelle. Pour les raisons financières évoquées plus haut, nous n'avons pu prolonger le C.D.D. de Corélie GUEGAN qui avait en charge le suivi de la Recherche Action, ainsi que la communication.

Élodie LEROY ayant entamé une formation à la rentrée, nous avons recruté Sophie LEBOSSELIER en septembre. Elle a en charge une partie du secrétariat en lien avec Élodie et la communication. Je veux ici les remercier toutes deux pour leur engagement au service de la Fédération, pour leur bonne humeur, leurs rires et leur capacité à affronter les aléas du quotidien. Sans elles, rien ne serait possible, et si vous les avez déjà appelées, vous savez combien elles sont à votre écoute et tentent au mieux de répondre à vos questions.

11. La communication

Ces remaniements nous ont conduits à suspendre pendant quelques mois l'édition de la lettre électronique, celle-ci reprendra dès le mois prochain. Ceci nous a posé aussi quelques problèmes pour l'édition d'Odysée. Le numéro que vous avez reçu en février étant bien le dernier de 2018.

Le site internet est toujours très consulté : environ 70 000 visites.

Beaucoup de sollicitations nous parviennent par téléphone ou par mail, qu'il s'agisse de nos adhérents, de journalistes ou du grand public. Nous mesurons une évolution dans les appels du grand public, où il semble que celui-ci soit mieux informé sur la médiation et recherche plutôt soit une information précise, soit une confirmation de son orientation vers la médiation.

En ce qui concerne les demandes des adhérents, trois axes peuvent être retenus :

- Les questions autour de la gestion du personnel ;
- Les questions de positionnement professionnel, d'éthique et de déontologie ;
- Les questions liées à l'application des référentiels et aux rapports avec les financeurs.

Aux chiffres qui vous ont été donnés tout à l'heure, il convient de rajouter toutes les questions qui nous sont posées par mail ou qui aboutissent directement sur mon portable et ne sont pas comptabilisées.

Cette question de la communication nous a interrogés sur nos propres outils. Si Odysée, le site et la lettre sont stabilisés, il nous reste à élaborer un outil simple de présentation de la Fédération. Nous souhaitons donc au cours de cette année 2019 travailler sur ce point.

12. Des points de vigilance

Le Président le soulignait tout à l'heure, le développement de la Médiation va interroger tous les acteurs tant dans leurs modes d'organisation, que dans leurs postures professionnelles. La Fédération doit pouvoir accompagner ces évolutions sans perdre de vue les fondamentaux de la médiation pour lesquels nous nous battons depuis trente ans.

La situation des Espaces de Rencontre demeure d'une grande précarité et certains d'entre vous nous ont fait part de leur difficulté à se projeter d'ici la fin de l'année. Or, ces dispositifs sont essentiels pour les parents et les enfants qui y ont recours. Nous devons trouver les moyens d'élargir leur mode de financement et de les adapter aux modalités de fonctionnement des services.

Enfin, le recrutement de Médiateurs Familiaux s'avère problématique dans certaines régions. Nous devons là aussi, être vigilants et nous interroger sur cette difficulté, tout en réfléchissant à l'adaptation du D.E.M.F. aux évolutions de la Médiation.

Face à toutes les évolutions qui affectent aujourd'hui tant la Médiation Familiale que les Espaces de Rencontre, nous ne pouvons en tant que Fédération rester dans un entre soi qui ne pourrait que nuire à tout ce que nous défendons. Sans rien perdre de nos valeurs, ni de nos exigences, nous devons prendre en compte ces évolutions et nous rapprocher de ceux qui défendent les mêmes exigences et ont le même degré d'engagement.

Permettez-moi pour conclure, une touche un peu personnelle. Comme le soulignait le Président, c'est ma dernière Assemblée Générale au sein de la Fenamef et je voudrais remercier tous ceux qui la font vivre pour ces années passées.

J'ai appris de chacun d'entre vous, administrateurs, adhérents, partenaires, et j'ai mesuré l'engagement de chacun pour faire vivre cette idée que le maintien du lien est essentiel. Je vous remercie de l'accueil que vous m'avez fait lorsque je suis arrivée et de la confiance que vous m'avez témoignée au cours de ces années. J'accompagnerais du mieux possible la personne qui me succédera, afin que le siège et ses salariés demeurent un point fixe pour les adhérents et les partenaires de la Fenamef. Nous aurons encore l'occasion de nous revoir pendant quelques mois, ce qui me permettra de vous dire au revoir de manière plus personnelle.

RAPPORT FINANCIER

Présenté par Monsieur Jean-Marc BAUDOIN

Tout d'abord, merci au cabinet du groupe FIDORG qui a élaboré les documents qui vous sont présentés.

L'exercice 2018 de notre Fédération se clôture sur le constat d'un excédant.

Au compte de résultat de l'exercice 2018, on constate :

- Un total du bilan de 65.146 euros, qui traduit une légère hausse du patrimoine (60.411 euros en 2017) ;
- Un total des produits d'exploitation de 268.816 euros, (292.747 sur N-1) ;
- Un total des charges en baisse à 268.461 euros, (322.326 sur N-1).

Le résultat de l'exercice 2018 est excédentaire pour un montant de 1.361 euros.

L'exercice 2017 était déficitaire pour un montant de (-) 29.092 euros, 2016 pour (-) 19.042 euros.

Aujourd'hui, les fonds associatifs s'élèvent à (-) 23.039 euros.

LES DIFFÉRENTES RESSOURCES QUI CONSTITUENT LES PRODUITS DE L'ASSOCIATION

1. Les subventions de fonctionnement

- | | |
|--|---------------|
| • Ministère de la Justice : | 65.000 euros |
| • CNAF : | 40.710 euros |
| • Direction Générale de la Cohésion Sociale : | 17.000 euros |
| • Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole : | 15.000 euros. |

Pour l'exercice 2018, la hauteur de l'abondement des différents partenaires est identique à celui de l'exercice 2017 à l'exception de la Direction Générale de la Cohésion Sociale qui a augmenté le montant de sa subvention de 4.000 euros.

2. Les cotisations

Les cotisations de l'exercice 2018, apparaissent stables à hauteur de 49.180 euros. (Une base de 150 € pour la personne morale augmentée de 70 € par service).

3. Les abonnements au journal "Odyssée"

Le nombre d'abonnements est stable et représente un produit de 4.735 euros.

4. Les produits de la formation

Les produits de la formation à hauteur de 46.632 euros sont en légère diminution de (-) 5 %.

Au global, pour les ressources de notre association portées au compte de résultat :

- 52% sont à attribuer aux subventions ;
- 20% sont le fruit de produits propres liés aux abonnements et soutiens financiers pour le journal Odyssée ;
- 18% sont le fruit des cotisations reçues des adhérents ;

Le pourcentage restant est représenté par la ligne "Autres produits".

LES CHARGES DE L'ASSOCIATION

Sur les comptes 61, les charges sont en baisse notamment du fait d'une réduction du coût de location de salles. Une part de notre activité s'est réalisée dans des salles prêtées gracieusement.

Sur les comptes 62, les frais de déplacement sont en baisse. Le fait qu'un calendrier des réunions et commissions de travail soit élaboré à long terme permet aux administrateurs d'anticiper l'organisation de leurs déplacements aux meilleures conditions offertes. Le regroupement de plusieurs temps de travail sur des journées consécutives participe également à un moindre coût de ces temps de travail. De plus, au regard des difficultés budgétaires rencontrées, des administrateurs ont choisi, un temps tout au moins, de ne pas prétendre à l'ensemble des remboursements de leurs frais.

LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Elles traduisent la capacité de la Fenamef à mener ses activités en contraignant ses charges d'exploitation.

Elles sont principalement représentées par les loyers et charges du siège de l'association estimés à 10.885 euros, des frais de transport de bénévoles non remboursés pour un montant estimé à 20.690 euros. C'est aussi un nombre d'heures de bénévolat effectuées par les administrateurs dans leurs diverses fonctions et estimées pour un montant de 161.505 euros.

EN CONCLUSION

Pour cet exercice 2018, la Fenamef renoue avec le constat d'un exercice excédentaire, même si le montant de cet excédent est plus proche de la représentation d'un budget équilibré que d'un résultat propre à reconstituer une trésorerie.

La trésorerie de la Fenamef, mise à mal par deux exercices antérieurs déficitaires, a fait l'objet d'une démarche auprès de "France Active" pour un prêt.

Le Conseil d'Administration de la Fenamef a validé les comptes annuels à l'unanimité des membres présents et représentés lors de sa séance du vendredi 15 mars 2019 et vous propose d'affecter le résultat au report à nouveau.

Je vous remercie de votre attention.